Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260226-D2026260208-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

2026/26/02/08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six à vingt heures trente, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël (arrivée à 21h49), GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : BOCQUILLON Maud, POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël (jusqu'à 21h49), TROALEN Anne.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à Laurine GOUJARD, POUPON Marie-Laure à LE ROUX Véronique, COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Mickaël à PERON Alan (jusqu'à 21h49), TROALEN Anne à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance à « l'UNANIMITÉ ».

Date de convocation : 18/02/2026
Convocation affichée le : 19/02/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 22
Procuration (s) : 5

Reçu en Préfecture de VANNES le ……
Publié ou notifié le ……
Certifié exécutoire le ……
A GOURIN, le……

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H

8- CONVENTION D'ASSISTANCE ENTRE LA COMMUNE DE GOURIN ET L'AGENCE NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU CINÉMA EN RÉGIONS (ADRC) POUR LE PROJET DE RÉNOVATION EXTENSION DU CINÉMA JEANNE D'ARC

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de la convention entre la commune de Gourin et l'ADRC portant sur le projet de rénovation extension du cinéma Jeanne d'Arc.

La durée de la mission est de 24 mois à compter de la signature de la présente convention.

La commune de Gourin s'engage à rembourser la somme de 2 900 euros net de taxes au titre de remboursement forfaitaire de frais à l'ADRC selon les modalités suivantes :

- Phase 1 soit 1 500 euros à la signature de la convention sur présentation de l'ADRC,

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260226-D2026260208-DE

Département du MORBIHAN

- Phase 2 soit 1 400 euros en fin de mission et le cas échéant à la remise de l'avis au stade APD/PRO du projet sur présentation d'une facture de l'ADRC.

Le conseil municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la convention entre la commune de Gourin et l'ADRC portant sur le projet de rénovation extension du cinéma Jeanne d'Arc, annexée à la présente,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son adjoint délégué en cas d'empêchement, à signer ladite convention.

A Gourin, le 26 février 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.